

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix sept, le cinq septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt neuf août deux mille dix sept, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne AUCOUTURIER, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Jean-Marie BOURGEUS, Renée BROUX, Alain PRIET, Katy BESSON, Stéphane MAGRENON, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Colette DAUPHIN, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absents représentés : Jean-Marc BONNIN (procuration à C. Baudin), Danielle RIVET (procuration à R. Broux), Philippe VIDAL (procuration à A. Priet), Gabriel BARDO (procuration à A. Géniteau).



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Françoise Mignot est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2017 est approuvé à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard).

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire indique que le département vient d'accorder une subvention de 5 589 € pour l'aménagement de la maison Lacotte et de 4 930 € pour le fonctionnement 2017 du conservatoire de musique et de danse.



URBANISME – GRANDS TRAVAUX

Affaire n° 1 : Le Gourbaud / acquisition terrains

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve l'acquisition, dans le cadre de la réalisation de l'objectif poursuivi par la commune, de la parcelle AR 154 d'une superficie de 467 m² à Madame Colette GOUIN au prix de 10 624,25 €, de la parcelle AR 145 d'une superficie de 1 750 m² à Monsieur Claude NAMBRARD au prix de 39 812,50 € et de la parcelle AR 155 d'une superficie de 930 m² à Monsieur Jean CHARLES au prix de 21 157,50 €, sises au lieu-dit « Le Gourbaud »,
- ✚ désigne Maître Thierry Gilbert, notaire associé à Royan (17200), pour établir les actes de vente entre les parties,
- ✚ donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer les actes translatifs de propriété des parcelles concernées au nom de la commune et tous documents se rapportant à cette affaire,
- ✚ dit que la dépense correspondante est inscrite au compte 2111 du budget primitif.



Affaire n° 2 : chemin des Pluviers / servitude de passage de réseau électrique / convention Enedis / autorisation complémentaire

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ accepte la régularisation de cette convention, en vue de sa publication au service de la publicité foncière, par un acte authentique établi par Maître Françoise Arlot, notaire à Mouthiers sur Boême (16440),
- ✚ précise que tous les frais se rapportant à ce dossier seront à la charge d'ENEDIS,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant.



TOURISME

Affaire n° 3 : qualité des eaux de baignade / validation du plan d'actions

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- ✚ approuve le plan d'actions pour la qualité des eaux de baignade.



Affaire n° 4 : Wika-Dimo / télescopes / tarifs

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve les montants suivants par appareil :
 - 175 € net pour 2017,
 - 180 € net pour 2018,
 - 185 € net pour 2019.
- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature de la convention à intervenir avec la société Wika-Dimo pour l'exploitation de deux télescopes sur le territoire de la commune.



AFFAIRES GENERALES

Affaire n° 5 : extensions délégation / article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

- ✚ Pour la délégation concernant les demandes de subventions, l'affaire est adoptée à l'unanimité ;
- ✚ pour la délégation concernant le dépôt des autorisations d'urbanisme, l'affaire est adoptée à la majorité (5 contre : Alain Géniteau + procuration de Gabriel Bardo, Colette Dauphin, Marie-Christine Bastard, Guy Demont).



Affaire n° 6 : CARA / modification des statuts pour la compétence « aménagement de l'espace communautaire »

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve la modification des statuts de la communauté d'agglomération Royan atlantique comme suit :
 - I - COMPETENCES OBLIGATOIRES :
 - 2. *En matière d'aménagement de l'espace communautaire* :
« Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ».



Affaire n° 7 : produits d'entretien restaurant scolaire / groupement de commandes CARA

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature de la convention à intervenir avec la communauté d'agglomération Royan atlantique pour adhérer au lot « produits d'entretien », à compter du 1^{er} janvier 2018.



Affaire n° 8 : tennis / délégation de service public / avenant de prolongation

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 prolongeant d'une durée de trois mois, soit jusqu'au 30 novembre 2017, le contrat de délégation pour l'exploitation des courts de tennis de Saint-Palais-sur-Mer



Affaire n° 9 : exploitation tennis / délégation de service public

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide du principe de délégation de service public sous forme d'affermage ayant pour objet la gestion et l'exploitation des courts de tennis de Saint-Palais-sur-Mer,
- ✚ autorise Monsieur le maire à engager la procédure prévue par les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- ✚ autorise Monsieur le maire à engager librement toute discussion utile avec une ou plusieurs entreprises qui présenteront une offre et ce, conformément aux articles précités du code général des collectivités territoriales.



Affaire n° 10 : SEMIS / bilan 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ donne quitus au bilan 2016 de la SEMIS tel que présenté,
- ✚ demande expressément à la SEMIS que l'entretien des parties communes et des trottoirs soit effectué régulièrement et dans les règles de l'art.



RESSOURCES HUMAINES

Affaire n° 11 : contrat d'apprentissage espaces verts

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide de conclure dès la rentrée scolaire 2017 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

<i>Service</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Diplôme préparé</i>	<i>Durée de la formation</i>
Espaces verts	1	CAP	2 ans

- ✚ dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017, au chapitre 012, article 6417 des documents budgétaires,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.



Affaire n° 12 : voile et surf / création emplois saisonniers / automne 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité :

✚ crée des emplois saisonniers définis comme suit :

nautisme :

- *pour l'encadrement de la voile scolaire* :
 - 1 opérateur principal des activités physiques et sportives à temps complet (IM355) du 11 septembre au 22 octobre 2017
- *pour le surf scolaire* :
 - 2 conseillers des activités physiques et sportives à temps non complet 20/35^e (IM636) du 7 septembre au 8 octobre 2017



Affaire n° 13 : création poste de catégorie C

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

✚ décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial (échelle C1) à temps complet.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21 h 20.

